



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : [mairie@lebugue.fr](mailto:mairie@lebugue.fr)

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

## Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

Les Orsalies, le dimanche 04 Mai 2025.

### Arrête 2025-51

Le Maire de la Commune du Bugue

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison du Vide grenier, le Dimanche 04 Mai 2025, organisée par l'association « les Orsalies », il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

### **Arrête**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits, le Dimanche 04 Mai 2025 de 5 h à 19 h, Place de L'Hôtel de ville, place de la Volaille, de l'entrée de la Grand rue à l'angle de la rue Bastière, rue de Paris, de l'entrée de la rue jusqu'à l'angle de la sortie de la Grand rue.

**Article 2 :** Le stationnement rue Souffron Lameyrolie ainsi que la rue Bastière sera interdit, afin de laisser l'accès aux véhicules de secours et d'incendie.

**Article 3 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Monsieur le responsable des Services Techniques

L'Association « Les Orsalies »

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 20/03/2025

Le Maire



Serge LEONIDAS